
PANAMA – Séance sur les sujets d’actualité : Révision RDS/WHOIS2

Jeudi 28 juin 2018 – 17h00 à 18h30 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

ALAN GREENBERG :

Bienvenus à la séance du rapport de révision du RDS WHOIS 2. Je suis Alan Greenberg, je suis le président de l’équipe de révision. J’ai quelques membres qui sont avec moi sur le panel. Cela inclut Susan Kawaguchi qui est notre vice-présidente.

Si vous pouviez nous envoyer la première diapositive s’il vous plait ? Merci beaucoup.

Je pousse le bouton, mais les transparents n’avancent pas, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

Alors, nous avons planifié des révisions très rapides des éléments sur lesquels nous avons travaillé durant le travail du groupe de révision. Et nous allons ainsi essayer de comprendre les éléments que nous avons observés. Nous allons vous présenter les objectifs et la méthodologie. Nous allons partager les étapes importantes, puis nous allons faire un résumé des conclusions des sous-groupes et de nos recommandations préliminaires.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous espérons pouvoir finir la présentation dans la première partie de la séance, et pouvoir ainsi répondre à vos questions dans la deuxième partie.

L’équipe de révision comprend 11 personnes, nous avons donc des représentations de l’ALAC, du GAC, de la GNSO et du conseil d’administration de l’ICANN. Les autres parties de l’organisation ont décidé de ne pas participer à cette révision, ce qui va donc expliquer la taille minime de l’équipe.

Donc... Excusez-moi, mais je ne suis pas les diapositives.

Donc il y a un nombre de questions qui sont soit dans les statuts, ou ont été suggérées par la communauté alors que nous avons fait notre travail.

Et les diapositives sur l’écran ne correspondent pas à la présentation. Il y a trois diapositives que je ne retrouve pas. Il me manque des diapositives. Heureusement j’ai des copies devant moi. Je ne comprends pas pourquoi elles ne sont plus dans l’ordre.

Maintenant j’ai fini la moitié de la présentation, donc il me manque des diapositives. Donc on va faire sans.

J’espère que la présentation est liée à la séance sur l’emploi du temps du site.

Les objectifs de la révision étaient d’évaluer, en fait c’était une révision générale pour évaluer les recommandations du WHOIS et évaluer un petit peu les recommandations du WHOIS 1et pour voir comment elles avaient été mises en œuvre, et comment elles avaient été efficaces.

Donc la première équipe de révision avait créé de nombreuses recommandations, et notre première tâche était de voir si ces recommandations avaient été suivies par l’ICANN.

Nous avons vérifié les changements WHOIS et nous en avons trouvé de nombreux. Ils étaient associés à des PDP et autres éléments. Donc on a évalué l’étendue de ces changements et de leur impact sur l’efficacité du WHOIS et on a essayé de déterminer si on devait faire des recommandations là-dessus.

Il y a eu des questions qui étaient donc dans les statuts. Et dans la première affirmation d’engagement, ces choses-là ont été mises dans les statuts quand les changements dus à la responsabilité ont été faits. Et donc on voulait savoir si cela faisait la promotion de la confiance du consommateur, ou pour voir aussi s’il y avait des sauvegardes des domaines des titulaires de noms de domaines.

Nous avons observé les exigences et nous avons rajouté deux ou trois choses. Et ça c’est sur la diapositive numéro 7.

Encore une fois, nous sommes sur la diapositive numéro 7. Allez, tourne ton ordinateur là et montre-leur ce qu’ils n’ont pas sur l’écran.

Donc des éléments que nous avons voulu rajouter pour nous-mêmes c’était l’évaluation de la conformité contractuelle.

Encore une fois, excusez-moi, j’ai du mal à lire mes propres notes. Donc évaluer l’efficacité et la transparence de l’ICANN dans la mise en application des politiques en cours, à travers les actions de la conformité contractuelle.

Et puis on voulait essayer d’identifier les portions de la section des statuts dans le cas de recommandations de changements, si on trouve des choses dans les statuts qui n’ont pas de sens pour nous, dans l’avenir est-ce qu’on pourrait avoir la manière de faire des recommandations.

Parce que peut-être devrions-nous recommencer la séance. Maintenant, mon cliqueur ne fonctionne plus. Ha ce n’est pas grave, c’est la dernière journée.

Alors, allez moi je vais simplement dire : prochaine diapo. Et puis j’ai des personnes ici qui vont pouvoir m’aider.

Il y a plusieurs choses que nous avons décidé de ne pas faire. Une de ces choses est dans les statuts, et les autres sont des

questions qui ont été suggérées par la communauté lorsque nous avons commencé la révision.

L’élément qui était dans les statuts, c’était la révision des directives de l’OECD sur l’anonymisation et la confidentialité des données.

Nous avons déjà commencé la saga du RGPD, donc nous savions que avions que ICANN n’avait pas pas obéi à toutes ces réglementations. Donc nous savions qu’il y avait beaucoup de choses que nous allions changer. Donc il a semblé que c’était un bon exercice de passer à travers ce procès de révision des RDAP.

Il a été suggéré que nous, encore une fois, que nous révision ce protocole, ce protocole de révision du WHOIS, de faire une révision compréhensive de ‘impact du RGPD sur le WHOIS, et aussi faire une révision de la mise en oeuvre du RGPD et de son impact.

Les premiers deux éléments sur la diapositive ne semblaient pas être pratiques. Le protocole RDAP qui a été développé par l’IETF, nous avons considéré que nous n’étions pas experts dans ce domaine pour faire cette évaluation. Et le dernier point, nous savions que le RGPD serait quelque chose qui serait inclus dans toutes les révisions, dans tout le travail que nous allions faire au sein de l’équipe de révision.

Prochaine diapositive s’il vous plait.

Nous essayons de suivre les meilleures pratiques dans tout ce que nous avons fait. Donc encore une fois tout ce que nous faisons est ouvert, toutes nos listes de diffusions sont ouvertes, toutes nos réunions sont ouvertes. Tout le monde peut participer et soumettre des questions.

Nous essayons d’arriver à des consensus dans tout ce que nous faisons. Nous essayons de faire tout cela d’une façon très transparente.

Nous essayons aussi de faire cette étude et de nous baser sur des faits. Donc nous avons eu beaucoup d’informations qui sont arrivées de l’ICANN. Nous essayons de formuler des recommandations qui, nous l’espérons, vont améliorer la situation.

Prochaine diapositive s’il vous plait.

Voilà donc une liste, notre liste de courses si vous voulez. Les premiers éléments sur cette liste sont les recommandations de la première équipe de révision du WHOIS. Nous avons divisé 16 recommandations en groupe et nous avons assigné des sous-groupes par rapport au travail en général. Chaque groupe a des rapporteurs et deux ou trois membres. Et leur tâche est de faire

leur analyse et de produire, faire un rapport initial, et de faire passer ce rapport par l’équipe de révision.

Nous en sommes maintenant à une étape où toutes les versions préliminaires ont été faites, et nous commençons maintenant à regrouper tout cela ;

Passons à la prochaine diapositive.

Nous avons beaucoup de titres que nous allons passer. Il y a des URL qui sont très intéressantes, vous pourrez les consulter plus tard.

En résumé, l’équipe de révision a été rassemblée en juin 2017, nous nous sommes retrouvés face à face en octobre 2017, nous nous sommes retrouvés encore une fois en avril 2018, et nous allons nous retrouver à la fin du mois de juillet.

Nous pensons que nous allons pouvoir, durant cette réunion de juillet, finaliser notre rapport, notre version préliminaire.

Nous espérons avoir réuni d’ici là toutes nos recommandations et pouvoir entamer une période de commentaires publics.

Et cette période durera entre le mois d’octobre et jusqu’à la réunion de Barcelone.

Nous espérons avoir une analyse de ces commentaires à Barcelone et ainsi pouvoir communiquer avec la communauté

et de partager ces informations lors de cette réunion. Et puis nous espérons soumettre un rapport final d’ici la fin de l’année 2018.

Prochaine diapositive.

Ce que vous voyez, c’est du travail qui est en cour. Nous allons essayer de partager les informations sur le consensus, si nous avons un consensus ou pas durant le parcours.

Donc encore une fois, c’est un travail en cours.

La première recommandation c’est une recommandation dont va parler monsieur Samuels.

CARLTON SAMUELS:

Je fais cela pour le rapporteur du premier sous-groupe. Les recommandations de la sous-équipe WHOIS numéro 1, vous la voyez sur l’écran. Donc on va parler de la priorité stratégique. Et on doit mettre en place du personnel et donner des points de tension pour le personnel et des objectifs organisationnels.

Donc le conseil devrait créer un comité qui inclurait le PDG pour qu’il soit responsable pour la priorité et les actions importantes à mettre en place.

Donc une implémentation des recommandations du rapport, le suivi des recommandations, et puis bien sûr il devrait faire part de différentes mises à jour des recommandations.

Alors, le sous-groupe a fait une révision des recommandations et a bien sûr observé la mise en œuvre de ces recommandations, et nous avons donc des conclusions.

Et nous avons vu que l’organisation et le conseil avaient donc mis en place ou mis en œuvre ces recommandations en créant le groupe de travail du conseil d’administration.

Il y a eu beaucoup d’agissements qui ont été enregistrés, surtout lorsqu’il s’agit de la conformité et de l’exactitude. Nous pensons que les informations qui sont disponibles pour nous à des buts de recommandations sur la protection des données ne sont pas suffisantes pour que l’on puisse faire une recommandation importante sur ce sujet.

Prochaine diapositive.

Donc basés sur l’analyse des données et sur les résultats, nous avons pensé que les recommandations du WHOIS 1 ont été partiellement mises en œuvre. Cette mise en œuvre n’a pas été terminée lorsqu’il s’agit du point de vue financier du WHOIS.

Nous avons aussi vu que le groupe de travail du conseil d’administration a commencé son travail très tard, et c’est peut-

être pour ça que le contrôle et les recommandations n’ont pas suivi les recommandations pour la première équipe WHOIS.

Nous avons aussi vu que lorsqu’il y avait des évidences de progrès, il y avait tout de même des lacunes pour l’accomplissement d’une priorité stratégique.

Nous n’avons pas vu de planning avancé pour chacune de ces questions. Par exemple, vous savez qu’il y a maintenant ces éléments importants avec cette situation courante du RGPD.

Donc pour adresser ces questions, le sous-groupe a donc rédigé les recommandations suivantes.

Prochaine diapositive s’il vous plait.

Donc les recommandations vis-à-vis du conseil. Le conseil de l’ICANN devrait mettre à jour la charte de son groupe de travail pour inclure du planning futur et pour rencontrer les exigences juridiques et les besoins légitimes des utilisateurs comme il est souligné dans les statuts.

Donc nous n’avons pas encore de consensus sur cette recommandation.

ALAN GREENBERG:

Voulez-vous bien mettre la diapositive numéro 18 sur l’écran s’il vous plait ?

CARLTON SAMUELS: Voilà, encore une fois, c’est une recommandation qui n’a pas été mise en œuvre complètement, pas décidée complètement parce que le consensus n’a pas été atteint dans le sous-groupe.

Est-ce que je pourrais passer à la deuxième recommandation s’il vous plait ?

ALAN GREENBERG: Oui on va s’en occuper. Il va falloir qu’on aille plus vite, parce que sinon on va être là toute la soirée.

CARLTON SAMUELS: Alors, recommandation numéro deux. Alors là il s’agit des politiques uniques de WHOIS. Nous... est-ce que je peux bien regarder la diapositive pour vous dire quelle était cette recommandation ?

Le conseil devrait superviser la création d’un document de politique de WHOIS qui soit unique, et en faire référence dans les versions d’accords ultérieurs avec toutes les parties contractantes.

En faisant cela, l’ICANN devrait donc clairement documenter les politiques de WHOIS gTLD courante, comme il l’est indiqué dans les contrats avec les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre.

Donc nous avons toutes les mises à jour qui contiennent toutes les données de WHOIS. Il y a donc une page web qui est un bon substitut pour ce document unique qui était décrit dans les recommandations. Et nous pensons que le conseil a initié un RDS PDP. C’est un PDP qui a échoué, ça avait été mis en place à l’époque et c’était l’effort du conseil pour qu’un WHOIS unique soit mis en œuvre, à l’époque.

Prochaine diapositive.

La conclusion est celle-ci. Nous nous sommes mis d’accord que la recommandation numéro 2 avait été mise en œuvre complètement, nous recommandons que le contenu des pages sur le site web pourrait être amélioré pour qu’il y ait un meilleur contenu et une navigation plus facile.

Aussi, il y a un processus en trois phases qui a été initié par le conseil d’administration par un RPDP et qui avait échoué. C’était un programme pour accomplir une politique unique du WHOIS. Une recommandation que vous voyez sur l’écran est celle-ci : nous faisons la révision de cette recommandation à cause du RGPD.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci Carlton. C’est à moi de prendre la parole.

Et nous sommes sur la bonne diapositive.

Donc la troisième recommandation, c’était la sensibilisation. Elle était relativement courte.

Il y a quelqu’un qui chuchote dans mes oreilles. Il faudrait éteindre votre micro s’il vous plait, merci. Je parlais mais le micro de Carlton était encore allumé.

Alors, la recommandation était relativement courte. L’ICANN doit s’assurer que les problèmes de politique du WHOIS sont accompagnés par une sensibilisation intercommunautaire, y compris une sensibilisation des communautés extérieures à l’ICANN qui ont un intérêt spécifique dans les questions et avec un programme continu de sensibilisation des consommateurs.

Donc le groupe a considéré tous les documents sur le Web et toutes les documentations outre disponibles, et il y en a énormément.

La composante principale de la mise en œuvre c’était de mettre en place un nouveau portail d’informations du WHOIS, ce qui pour nous a été très bien mis en œuvre. Quelques problèmes de navigation, mais en dehors de ça, les supports étaient à un bon niveau et correspondait à différents niveaux en fait, suivant l’approche. Et donc la solution a été très efficace.

Malheureusement, il y avait également d’autres informations disponibles sur le WHOIS sur le site de l’ICANN, y compris de belles vidéos et des tutoriels qui en fait étaient antécédents au portail du WHOIS et qui ne correspondaient pas nécessairement à ce portail.

Donc ce portail du WHOIS, par exemple il y avait une fonctionnalité de requête, mais si on se rend sur le portail de l’ICANN, on vous dit : ne l’utilisez pas, utilisez autre chose qui en fait était vieux de 10 ans et qui n’était pas du tout agréable à utiliser et qui n’était pas du tout à jour. Donc c’est un problème de mise à niveau.

Donc il y avait un certain nombre de choses comme ça que nous avons remarquées.

Ensuite, s’il vous plait, diapositive. Merci.

Alors, je crois qu’il y a une petite erreur... Non... On devrait être sur la diapositive 24. C’est bon. C’est bon.

Les informations sur certaines parties de la recommandation qui était entièrement mise en œuvre. Donc la partie qui n’était pas mise en œuvre à notre avis, c’était la sensibilisation des parties de la communauté qui n’était pas normalement associée à l’ICANN ? pas directement impliquées dans l’ICANN.

Donc par exemple les commissaires aux données. Il faut partir de l’hypothèse : qu’est-ce qui se serait passé si on avait passé 5 ans à les éduquer ces commissaires aux données sur le WHOIS ?

Alors, d’une manière générale, c’est quelque chose qui a été maintenant mis en œuvre, à l’exception de certains domaines vraiment en dehors de l’ICANN.

Nous avons deux recommandations. Premièrement toutes les informations liées au WHOIS et les informations relatives aux titulaires de noms de domaines. De notre point de vu, le WHOIS est un sujet assez unique et doit bien être traité, mais du point de vue du titulaire de noms de domaine, c’est uniquement un élément de toutes les informations dont ils doivent se préoccuper.

Donc notre recommandation, à la base, c’est que toutes les données des titulaires de noms de domaine doivent être révisées de manière à être cohérentes et refléter la réalité du moment.

Nous avons noté que cela ne doit pas être fait tant que la mise en œuvre du RGPD n’est pas stabilisée. Pas la peine de documenter tout ce qui est encore incertain. Mais une fois que tout sera stabilité, il faudra qu’il y ait une révision totale. Il y a des choses qui ne changeront sans doute pas, mais il faut que tout soit intégré de manière cohérente.

Deuxième recommandation, la partie sensibilisation à d’autres parties de la communauté. Nous ne savons pas exactement à quoi va ressembler le WHOIS dans deux ans. Il est tout à fait possible qu’il y ait très peu d’informations disponibles, et si c’est le cas, et bien pas la peine de les renvoyer vers ces informations pour les consulter.

Donc l’ICANN doit faire une évaluation très attentive de manière à vraiment analyser ce à quoi on pourra avoir accès, comment on y a accès, et peut-être même comment être accrédité pour y avoir accès dans ce nouvel environnement et dans quelle mesure il faudra une sensibilisation des parties non traditionnelles de la communauté. Par exemple, les forces d’application de la loi, les agences de protection des consommateurs, ou même les titulaires de noms de domaine eux-mêmes.

Donc dire aux gens comment est-ce que leurs données seront utilisées, ce qui est un aspect important dans le monde post-RGPD.

Alors là, je crois qu’on en est à la recommandation 3. Ensuite la 4 sur la conformité. Donc c’est Susan Kawaguchi qui va la présenter, qui est une des vice-présidentes du sous-groupe.

Alors nous ne souhaitons pas avoir deux groupes qui se consacrent à la conformité, donc nous avons en fait fusionné les

deux groupes. Il y en avait un sur la mise en œuvre, l’autre sur les problèmes, donc nous avons fusionné les deux groupes.

Susan c’est à vous.

Donc la présentation touchera les deux rapports des deux groupes.

SUSAN KAWAGUCHI:

Donc nous avons analysé, revu la mise en œuvre du WHOIS, et donc nous avons des principes de meilleures pratiques, nous avons parlé de transparence, de structure des rapports annuels et de l’emploi d’un responsable dirigeant qui gèrerait les fonctions de conformité de l’ICANN et qui fasse son rapport au comité du conseil d’administration.

Comme Alan l’a dit, nous avons pris en considération ce qui s’est passé depuis, et nous avons donc un objectif pour cela ;

On va passer à la diapositive 28 s’il vous plait.

Donc, avec la recommandation du WHOIS 1, l’équipe de conformité a fait énormément de progrès pour signaler les mesures et les données dans son rapport annuel. Les rapports sont très complets, sont publiés dans les temps, et il semblerait que l’équipe de conformité a toutes les ressources nécessaires pour gérer les activités de conformité.

Personnellement, j’étais à l’équipe de révision du WHOIS 1, j’étais membre de cette équipe, et d’après ce que j’ai vu, cette équipe a énormément grandi depuis 2012, depuis la publication du rapport.

Mais apparemment, la structure de signalement n’a pas été mise en place, donc la recommandation de WHOIS 1 c’était qu’il y avait suffisamment d’indépendance, sans restriction du reste de l’organisation. Et pour l’instant, ce n’est pas encore le cas. Donc on essaye de voir un petit peu ce que l’on peut faire par rapport à ça.

Le sous-groupe a également identifié d’autres problèmes, à savoir si oui ou non il est envisageable d’adhérer à l’intention de la structure de signalement du WHOIS 1. Nous en avons parlé un petit peu, à savoir est-ce qu’un employé de ICANN Org peut en fait être sous l’autorité d’un membre du conseil. Donc il y avait des choses qui n’étaient pas claires dans les données du rapport, et l’équipe de conformité n’utilise pas les informations disponibles pour une évaluation et une mise en application proactive.

Alors passons à la diapositive 29, avec des points clefs.

Dans le cadre de cette révision, nous n’avons pas revu le dernier rapport ARS, il vient de sortir. Donc cette révision n’inclut pas ce

dernier rapport. Donc certaines des statistiques vont sans doute changer.

Mais vous voyez ici qu’il est indiqué qu’il y a beaucoup de dossiers d’erreurs créés, de tickets d’erreurs qui sont clos avant l’envoi d’un premier avis. On ne sait pas trop pourquoi.

Alors, 40 % des noms échantillonnés sont des noms qui viennent des droits acquis, et donc ils ne sont pas obligatoires pour adhérer au RAA 2013. Donc nous avons encore un nombre important de gTLD qui ne sont pas conformes par rapport aux mêmes exigences.

Donc, pour accélérer un petit peu, l’outil de soumission de [gros] il n’y a que 10 utilisateurs qui soient approuvés, il semblerait que 3 seulement l’utilisent. Donc s’il pouvait y avoir davantage de sensibilisation, ce serait peut-être positif pour ça. Et encore une fois, l’équipe de conformité ne fait pas beaucoup de chose en matière d’action proactive.

Et il y a au moins une politique nouvelle, sur l’étiquetage et l’affichage normalisé. Il n’y a pas de statistiques que l’on a pu obtenir de l’équipe de conformité là-dessus.

Alors, diapositive 30.

Nous avons également trouvé des problèmes en matière de suspension de noms de domaines. Donc l’enregistrement

WHOIS, il s’agit de noms de domaine qui sont suspendus du fait de données non exactes. Parfois le bureau d’enregistrement choisit de ne pas s’occuper de ces données, et donc le nom de domaine est suspendu pendant un certain temps important, et parfois la suspension n’est pas nécessairement éliminée, donc cela nous préoccupe un petit peu.

Et sur ces 40 % de noms de domaines qui sont enregistrés et qui héritent des droits acquis, cette question des droits acquis ne nécessite pas que toutes les données soient collectées. Et donc ça revient au RAA de 2009, et ça c’est parfois problématique.

Pour ce qui est de l’Afrique et de l’Amérique latine, ils sont sous-représentés en termes du nombre de soumissions d’inexactitudes.

Les utilisateurs qui bénéficient de l’outil de soumission en gros ne sont pas nécessairement conscients, et il y a également des questions systémiques, des problèmes systémiques qui ne sont pas nécessairement remarqués.

Donc il faut qu’il y ait un audit qui soit fait par l’équipe de conformité. Sinon, les enregistrements de noms de domaine doivent adhérer aux exigences du WHOIS dans le cadre du RAA de 2013.

Désolée, je vais très vite.

Donc les noms de domaines suspendus. Étant donné qu’il a des informations non exactes, il faut attendre qu’il y ait un renouvellement. L’enregistrement du WHOIS doit être mis à jour avec un nouveau statut, il faut mieux éduquer sur les rapports d’inexactitudes, les informations obligatoires à envoyer, et encourager l’outil de soumission en groupe, déterminer si oui ou non les taux de soumission bas sont dus à un problème de connaissance de l’outil ou à d’autres facteurs critiques.

Et enfin la recommandation 7, celle-ci n’a pas obtenu le consensus, nous sommes toujours en train de travailler là-dessus.

Suite à un ticket valide RAS, initier un audit complet pour que le bureau d’enregistrement vérifie que le bureau d’enregistrement suit les politiques d’uniformité, etc. Des sanctions en cas de problème de déficience, et, dernier point, conformité contractuelle pour surveiller et répondre aux problèmes systémiques.

Donc un rapport devra être utilisé pour bien comprendre les problèmes d’inexactitudes et pour engager les actions nécessaires pour gérer les plaintes. L’équipe de conformité n’a pas inclus une analyse des données DAAR qui donnent une autre perspective pour l’équipe de conformité. Ces données sont

utilisées au niveau mondial pour améliorer la sécurité et la stabilité de l’internet.

Donc voilà en ce qui concerne la conformité. Il y a énormément de travail qui a été effectué, mais il nous reste encore du travail à faire.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup Susan. Apparemment on se débrouille mieux pour le calendrier de notre équipe de révision que pour le calendrier de notre présentation.

Mais bon, la partie conformité, c’est vraiment la partie la plus importante.

Ensuite, exactitude des données, et donc nous allons demander à Erika de prendre la parole.

ERIKA MANN:

Je remplace Lili Sun. J’ai juste deux diapositives et je passerai sur le reste. Donc on va aller à la page 35, donc on va parler de la recommandation numéro 5.

L’ICANN doit s’assurer que les obligations de données du WHOIS précises sont bien communiquées, de manière proactive et large, y compris aux titulaires de noms de domaines actuels et

potentiels, et doit utiliser tous les moyens disponibles pour faire progresser l’exactitude du WHOIS.

Donc je ne vais pas tout lire, il y en a que je vais réduire, mais je vais lire les premières en entier de manière à ce que vous ailliez de ce que nous recommandons.

L’ICANN doit engager des mesures appropriées pour réduire le nombre d’enregistrements WHOIS qui tombent dans les groupes d’exactitudes, donc échecs significatifs et échec total.

Sept, l’ICANN doit produire et publier un rapport d’exactitude focalisé sur la réduction mesurée dans les enregistrements de WHOIS qui tombent dans les groupes d’exactitude, donc d’échec total et échec substantif.

Recommandation 8 : l’ICANN doit s’assurer qu’il y a une chaîne claire, sans ambiguïté et applicable d’accords contractuels avec les registres et bureaux d’enregistrement et titulaires de noms de domaine pour imposer une disposition de maintenance. Ça c’est un sujet qui sera plus adapté à l’avenir.

Recommandation 9, le conseil doit s’assurer que l’équipe de conformité mette au point des moyens de mesure pour faire le suivi de l’impact de la politique WDRP.

Et ensuite on passe à la page 38.

Donc voilà certains des sujets que le sous-groupe a identifiés. Mais il faut bien savoir que dans ce sous-groupe, il y a toujours un débat sur certains des sujets pour vraiment juger une non – exactitude. Donc en fait, les différents points de vue sur l’approche, et suivant les points de vues, on peut avoir une observation qui est différente. Donc il faut prendre ceci en considération.

Donc le sous-groupe a identifié les questions suivantes. L’objectif des données fiables du WHOIS n’a pas été obtenu. L’inexactitude... Excusez-moi je n’arrive pas à parler.

L’inexactitude du WHOIS en fait est sous-signalée. Ensuite il y a la question de la validation et de la vérification du WHOIS qui n’est pas bien appliquée. Exactitude du WHOIS des noms de domaine qui utilisent les services d’anonymisation et de proxy.

Ensuite un plan d’action a indiqué que le conseil d’administration de l’ICANN avait proposé une approche alternative au WDRP pour en arriver aux résultats voulus. Donc je reviens à la recommandation numéro 9, la mise en application des recommandations 5 à 7.

Donc encore une fois, il y a toujours des débats là-dessus. Et ceci étant, je repasse la parole à Alan.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup Erika. Vous voyez qu’on est un groupe très informel.

Les deux sections suivantes, donc ce sera Volker. Donc la partie sur les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaires en premier.

VOLKER GREIMANN: Merci Alan. Alors, il y a eu une recommandation, recommandation numéro 10, et je pense que tout le monde connaît un petit peu les fondements.

Donc voilà un bref résumé. Donc cette recommandation a pour objectif de réguler un espace qui n’était pas règlementé par le passé. L’idée c’est de s’assurer que certaines exigences de base s’appliquent et que tous les services font partie d’un régime qui peut vraiment être rendu applicable par l’ICANN, pour toutes les parties qui comptent dessus.

Diapositive suivante.

Nous avons regardé un petit peu la mise en œuvre de cette recommandation, et donc la première étape, ça a été l’accord entre l’ICANN et les bureaux d’enregistrement pour le RAA 2013 qui règlementait déjà certains aspects du programme. En ce qui concerne les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaires existants, et au bout d’un certain nombre d’années,

un programme d’accréditation a été mis en œuvre, il y a eu un groupe PDP. Et on en est à la dernière étape de l’IRT.

Ce programme règlementera également les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaires qui ne sont pas actuellement affiliés avec les bureaux d’enregistrement ou autres parties contractantes.

Donc basés sur cette analyse, nous avons conclu que les recommandations avaient été complètement mises en œuvre. Nous avons malgré tout trouvé deux ou trois petits problèmes.

Prochaine diapositive.

Tout d’abord nous avons vu que le plan de mise en œuvre coûtait assez cher, donc c’était un obstacle. On a trouvé que c’était assez cher vis-à-vis des services qui étaient fournis par ces fournisseurs de services, et donc ces coûts vont peut-être coûter cher et ce ne serait pas dans l’intention initiale du programme.

Nous voulions que ce soit un programme qui soit incitatif, donc cela nous donne maintenant que des sanctions et non des incitations ; donc peut-être que cela devrait être réétudié par le personnel de l’ICANN.

Donc c’est quelque chose qui doit être géré par le personnel.

Aussi, il y a peut-être eu un abus des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. Nous n’avons pas trouvé de données fiables qui suggéreraient que ces services avaient donc une propension à abuser de ces services. Nous avons trouvé qu’il serait peut-être avantageux de faire de plus en plus d’études sur le sujet.

À partir de cela, nous n’avons aucune représentation à ce jour, mais nous avons dans l’intention de suivre les progrès de l’équipe de révision afin de faire des recommandations si c’est nécessaire plus tard.

Prochaine diapositive.

Donc voilà, nous sommes sur le prochain sujet déjà. Donc alors maintenant on va parler de l’interface commune.

La recommandation dit, c’est que l’ancienne interface InterNIC devrait être refaite pour pouvoir fournir une meilleure utilisation pour les consommateurs, et cela devrait inclure les données complètes du titulaire de nom de domaine pour tous les noms de domaine gTLD, et tous les domaines gTLD.

Donc, à la base, toutes les recommandations ont été mises en œuvre à partir de la première équipe de révision du WHOIS.

Donc il aurait fallu refaire de toute façon, ou remplacer l’ancien site pour que tout soit accessible et plus compréhensible.

Il ne faudrait pas qu’il y ait deux sites parallèles, ce qui peut porter à confusion.

Donc nous avons utilisé les statistiques d’utilisation.

Ensuite nous allons passer à la prochaine diapositive.

Nous avons vu que la recommandation a été complètement mise en œuvre quand il s’agit de l’utilisation, mais on a trouvé quand même quelques problèmes. En utilisant ce nouveau site WHOIS, nous avons vu qu’à un certain moment il n’y avait aucun résultat. Par exemple, si le nom de domaine avait des limites. Et là nous avons échoué à obtenir des informations. Donc ICANN n’a pas mis en place des mesures pour mesurer de tels incidents. Il a été donc difficile pour nous de voir si ces problèmes étaient importants.

Nous allons donc recommander que certains paramètres soient utilisés pour pouvoir mesurer ce service et ces résultats.

Donc une équipe de révision future pourrait peut-être se préoccuper de ces problèmes.

Prochaine diapositive.

Donc nous travaillons encore sur la rédaction de cette recommandation.

Voilà donc, voilà le vocabulaire que nous avons utilisé jusqu’à présent, mais nous avons encore de la rédaction à faire. Nous aimerions voir, nous voulons nous assurer que l’équipe qui fera la révision future puisse retravailler là-dessus.

La prochaine recommandation est liée aux données des noms de domaine internationalisés. Il s’agit bien sûr de parler des informations personnelles.

Donc, encore une fois, il permet aux titulaires de noms de domaines d’entrer ces informations dans ses propres scripts ou ses propres caractères.

Donc la recommandation a été faite en trois parties. Tout d’abord il faut comprendre ce qui doit être fait, et il faut qu’il y ait une traduction de la translittération pour que les informations soient plus accessibles pour qu’une personne qui travaillerait dans un environnement ASCII ou anglais, et en troisième il faudrait fournir des paramètres pour pouvoir comprendre ce qui est en cours.

Il y a eu du travail qui a été fait et qui pourrait être fait, puisque nous avons un WHOIS d’ASCII 7 bytes, et qui n’est pas encore universel. Nous ne pouvons stocker les données, encore une fois nous ne pouvons pas accéder aux données, mais la préparation a été faite à travers de nombreuses études et d’un PDP.

Le système de rapport d’exactitude va mettre en place des paramètres.

Donc voilà où nous en sommes. Il n’y a aucune recommandation associée avec cette question.

La prochaine question est liée aux recommandations sur les rapports annuels et les plans.

SUSAN:

Donc nous avons vu que le conseil d’administration était d’accord pour voir que le WHOIS devait être une priorité stratégique.

Donc il n’y avait pas de parallèle entre le budget et le plan. Donc on ne savait pas où les ressources avaient été allouées.

Le rapport annuel d’amélioration du WHOIS fournissait des informations sur les activités, pas sur les résultats. Il n’y avait donc pas d’analyse ou de chiffres.

Passons à la page 54 s’il vous plait.

Donc notre sous-groupe a conclu que les choses avaient été partiellement faites. Et la recommandation est celle-ci. Le conseil devrait développer des directives sur tous ces éléments et qu’il devrait y avoir une étude de gestion de risques.

Il faudrait qu’il y ait donc une rédaction qui pourrait donc rédiger un document sur les résultats qui sont mesurables, et donner donc des informations sur l’exécution du plan.

ALAN GREENBERG: Voilà, nous avons terminé la révision des recommandations du WHOIS initial.

Maintenant nous allons passer à la prochaine section. Et elle est liée à tout ce qui est nouveau. Et donc là on va parler des mises en œuvre, les résultats des PDP, les résultats des négociations qui ont eu lieu depuis la première révision du WHOIS, la révision du premier WHOIS. Et comme vous allez le voir, tout cela est très complexe.

En résumé, nous avons conclu que la plupart du travail qui a eu lieu depuis le dernier WHOIS n’a pas eu un impact important sur le WHOIS.

Lorsqu’il s’agit des sujets qui doivent être adressés, il y a plusieurs problèmes et nous pensons que des recommandations étaient nécessaires et nous allons incorporer toutes ces recommandations une fois que notre travail sera terminé.

Une fois encore, nous allons incorporer cela dans d’autres sections de notre travail. Il y a des choses qui ne sont pas

forcement logiques, elles ne correspondent pas au travail de l’ancien WHOIS, mais elles s’en rapprochent.

Et voilà pour tout ce que nous avons de nouveau.

La prochaine section parle des besoins des autorités et des autorités qui appliquent la loi.

THOMAS WALDEN:

Alors le mandat et les statuts de l’ICANN demandent à ce que les WHOIS rencontrent les besoins des forces de l’ordre et des autorités. Il a fallu donc établir une définition de ces autorités. Alors il fallait voir aussi si tout cela était conforme avec les politiques.

Nous avons identifié les lacunes et nous avons essayé d’étudier des mesures de façon à superviser et renforcer encore une fois ces lacunes.

Ce groupe a décidé de se battre, de faire un sondage, auprès de plusieurs personnes pour voir quel était l’impact que toutes ces capacités avaient sur la sécurité du public.

Nous avons inclus 25 questions. Alors nous avons voulu savoir si les agences utilisaient le WHOIS et de voir ce qu’ils voulaient faire, ce qu’ils voulaient en faire. Le sondage ciblait les investigateurs, les enquêteurs et les décideurs de politique.

Prochaine diapo s’il vous plait.

Le sous-groupe planifie de conduire un autre sondage durant le mois de juillet. Les résultats seront analysés et seront dans le premier rapport de la version préliminaire.

Et les participants vont donc partager les informations et aussi nous allons voir comment les données du WHOIS sont utilisées et ce qui va se passer quand le WHOIS ne sera plus disponible.

ALAN GREENBERG:

La prochaine section est liée à la confiance du consommateur.

ERIKA MANN:

C’est un sous-groupe intéressant. Nous avons trouvé très peu d’informations sur la confiance du consommateur.

Ce terme est très souvent mentionné, mais il est très difficile d’évaluer les informations parce qu’il n’y a pas beaucoup de contenu ou d’information précise.

Donc nous avons fait référence à la révision précédente, et puis nous avons faire quand même un résumé assez intéressant. Donc l’équipe de révision va évaluer si les mises en œuvre d’aujourd’hui sont conformes avec les nouveaux gTLD, les gTLD courants sont conformes aux statuts.

Nous allons voir si les besoins de la confiance du client sont exécutés, et nous allons s’il y a des recommandations à faire, si l’équipe pensait qu’il y avait des lacunes.

Donc voilà la base.

Notre groupe a évalué les 2012 rapports et nous avons trouvé plusieurs conclusions. Ce que l’on va faire, c’est continuer à faire un suivi, et nous allons faire une révision des rapports sur les différents sous-groupes et ensuite pouvoir identifier des lacunes au niveau de la confiance du consommateur.

Nous allons faire une analyse de cela, et nous allons faire une analyse de ce qu’on a trouvé dans les rapports de 2012 ou dans d’autres rapports, ou sur les conclusions qui vont ressortir des autres sous-groupes.

Nous avons utilisé une définition assez large du mot conservateur, ou du terme confiance du consommateur. Et l’argument était celui-ci, potentiellement, tous les utilisateurs de l’internet peuvent devenir des utilisateurs de nom de domaine.

Donc c’était une définition assez vague, ou une raison assez vague de la raison pour laquelle nous avons fait cela. Mais malgré tout nous pensons que c’est approprié pour notre environnement.

Je vais passer à la dernière diapositive, pour que vous puissiez voir les recommandations plus précises que nous pourrions peut-être faire. À cause de l’analyse des lacunes on va peut-être avoir plus de travail à faire.

Regardez donc la page 65 pour adresser les gaps qu’avait identifiés le sous-groupe. Ce groupe a donc rédigé de nouvelles recommandations.

L’ICANN devrait demander aux revendeurs d’être plus clairs dans leurs informations cela incluant comment faire pour inclure des informations pertinentes sur leur site web.

Ensuite, on a parlé de l’endroit où cela devait être fait, et l’ICANN doit s’assurer que le RAA fournit des informations mises à jour concernant les sujets pertinents en relation des consommateurs et des obligations du WHOIS.

Ça, c’est un point intéressant. Nous avons évalué, et nous en somme arrivé à une telle conclusion. Notre discussion en particulier a été focalisée sur le manque d’informations de la part des revendeurs aux relations des consommateurs, et nous avons ensuite évalué certains différents de leurs sites web. Et, en fait, nous avons eu ainsi des informations précises pour certains.

Il est difficile pour les consommateurs d’accéder aux informations. Et quand on n’est pas familier avec ces modes de

recherches sur les sites web, et quand on n’est pas familier avec les pratiques de revendeurs, il n’est pas facile pour un utilisateur ordinaire de trouver ces informations.

Donc il n’est pas facile de pouvoir faire une évaluation, et donc nous essaierons de le faire et d’être un peu plus précis dans l’avenir.

Alan, je vous repasse le micro.

ALAN GREENBERG:

Oui merci. Nous allons parler de la sauvegarde des données du titulaire de nom de domaine. Nous ne sauvegardons rien dans l’espace public maintenant. Tout est très facile, vraiment, en allant de l’avant.

Maintenant les données vont devenir de plus en plus privées. Donc quand il s’agit de sauvegarder ces données, quoi que la définition de sauvegarder n’est pas claire, nous pensons que les choses vont s’améliorer.

Il y a deux aspects dans la sauvegarde. Il faut tout d’abord s’assurer que ces données ne soient pas accédées par une personne qui ne devrait pas avoir accès, et nous devons aussi nous pencher sur la question de la protection des données.

Nous avons trouvé que, quand nous avons regardé le contrat que l’ICANN avait avec les fournisseurs, il spécifiait essentiellement, dans une langue assez générale, que les normes qui doivent être utilisées en termes de sauvegarde des données, de protection des données, contre les changements et les accès non-autorisés, étaient applicables ;

Il n’y a pas de termes contractuels qui sont associés avec les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre. Et nous allons certainement faire une recommandation qui devra être considérée.

Il faut bien sûr que l’ICANN puisse notifier les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre qu’il y a eu une défaillance. Nous ferons une recommandation dans l’avenir là-dessus.

Cela conclut la présentation que nous avons pour vous. Je suis désolé, nous avons dépassé un peu le temps alloué, mais il nous reste encore une demi-heure pour répondre à vos questions.

KATHY KLEIMAN:

Merci pour votre travail.

J’étais vice-présidente des premières équipes de révision, mais on ne pensait pas à l’époque que notre travail serait analysé de telle façon.

Je voudrais parler d’exactitude, et je voudrais passer à la référence, en référence à l’opinion du conseil de recherche de l’université nationale de Chicago.

Et on a parlé tout à l’heure d’échec complet, d’échec substantiel et complet, de défaillance pardon, de défaillance complète ou de défaillances substantielles. Alors, encore une fois, on parlait des contacts au niveau des problèmes.

Donc, on avait considéré à l’époque qu’on devait travailler sur ce problème. Le RAA de 2013 a rendu les choses une priorité. Il a fallu maintenant faire des vérifications, vérifier les numéros de téléphone, les adresses courriel, et puis maintenant on s’est rendu compte aux États-Unis que les numéros de téléphone des téléphones mobiles étaient très sensibles à la sécurité.

Beaucoup d’entre vous, avez-vous vu les informations, et avez-vous vu comment ce programme a été très réussi ? Il y avait 800 000 noms de domaines qui ont été retirés, après ce processus de vérification.

Alors ces noms de domaine n’étaient passés par cette procédure de défaillance complète ou substantielle. Ce programme avait été initié pour que les informations, une fois que le programme avait été mis en place, les informations ne passaient pas facilement.

Donc il y avait des efforts qui ont été mis en place, mais je pense qu’on a accompli plus ou moins notre travail, parce que le numéro de téléphone et les adresses courriel doivent être justes pour pouvoir obtenir un nom de domaine.

Je voulais partager ma perspective là-dessus, la « contactibilité », si vous voulez, le fait qu’on puisse contacter les personnes a été accompli.

Je voulais juste partager ça.

ALAN GREENBERG:

On n’a pas utilisé le chronomètre, mais il y a un carton, que tout le monde doit regarder, parce qu’on a chacun 2 minutes pour parler.

VOLKER GREIMANN:

Merci Kathie, ce sont de bonnes informations qui seront utiles dans le cadre de notre discussion.

J’aimerais confirmer que l’impression que vous avez, comme quoi nous avons beaucoup avancé dans la capacité que les parties tierces puissent contacter les titulaires de noms de domaine, est réelle.

Certains bureaux d’enregistrements, pas tous, mais quelques un, ont utilisé ce programme, et cela a conduit à la désactivation

de certains noms de domaines, simplement parce que le titulaire n’avait pas répondu à temps. Donc c’était malheureux étant donné les exigences très strictes.

Donc il y a eu des coûts à ce programme, et il est sans doute utile de revoir les exigences pour vérifier en fait l’exactitude. Donc certains aspects du RAA.

Mais ceci étant, je pense que nous avons rempli notre rôle, en termes de recommandation d’exactitude des données du WHOIS, en tout cas en ce qui concerne les titulaires de noms de domaine.

ALAN GREENBERG: Micro numéro 2.

NON IDENTIFIE: Ma question a à voir avec l’application de la loi, les agences et comment on le définit. Il y a des définitions traditionnelles, le FBI, etc.

Mais il y a tout un secteur de personnes qui, d’une manière ou d’une autre cherchent à découvrir tout ce qui est Scam, etc. Donc quelle est l’ampleur de votre définition, au-delà des définitions traditionnelles.

Et je comprends bien que c’est une réponse difficile qui varie suivant les pays. Je crois que c’est important comme question, parce qu’on va être confronté à la même question de cette définition dans le cadre du RGDP.

ALAN GREENBERG: Thomas.

THOMAS WALDEN: Je crois que la définition, en fait, ça va être les agences qui vont la donner. Souvent, il y a des portails qui sont mis en place pour avoir accès à ces informations.

Et donc les agences d’application de la loi, vont avoir un portail mis en place, qui correspondra à une adresse. Donc les personnes qui travaillent pour la sécurité publique, pour cette agence, vont utiliser ce moyen pour rentrer dans le WHOIS.

ALAN GREENBERG: Du point de vue de ce que nous regardons, en fait nous, nous considérons les agences traditionnelles d’application de la loi, pas toutes les personnes qui font d’autres choses intéressantes en termes de cybersécurité.

Micro 1 ?

NON IDENTIFIE: Nous avons trois questions et un commentaire à distance. Je les lis tous et je pose entre chacun pour que vous puissiez donner une réponse ?

ALAN GREENBERG: Oui.

NON IDENTIFIE: Première question de Steve Metalitz. En ce qui concerne la diapositive 29, est-ce que les bureaux d’enregistrement ont exécuté le RAA 2013, et est-ce que tout ceci, est-ce que ça s’applique à tous les enregistrements, même si ceci précède l’enregistrement de 2013 ?

ALAN GREENBERG: La réponse, c’est qu’il y a une clause de grand-père, une clause de maintien des droits acquis.

SUSAN KAWAGUCHI: Oui, donc dans le RAS, le rapport du WHOIS RAS, c’est défini. L’ICANN s’occupera des enregistrements, maintien des droits acquis. Donc ceux qui ont été enregistrés avant la date du RAA de 2013 pour ce bureau d’enregistrement. Donc peu importe quand il y a eu signature du contrat, si le nom de domaine est déjà créé, et bien ils adhèrent au RAA, et aux exigences du RAA

au moment où l’enregistrement de nom de domaine a été effectué.

ALAN GREENBERG: Ensuite ?

NON IDENTIFIE: Question suivante de Steve Metalitz. Par rapport à la recommandation numéro 10, comment se fait-il qu’elle soit totalement mise en œuvre alors que les services d’accréditation et d’anonymisation d’enregistrement fiduciaire adoptés par le conseil n’ont pas encore été mises en œuvre.

D’ailleurs, il y a une proposition de plan de mise en œuvre qui n’a pas encore été publiée pour commentaire public.

ALAN GREENBERG: Nous avons débattu là-dessus et la recommandation c’était d’appliquer la politique et la politique a été adoptée par le conseil. Elle n’est pas encore mise en œuvre, et c’est pour cela que nous avons des recommandations qui vont ressortir de ceci, et un certain nombre de commentaires.

En partie, c’est un problème de terminologie. On pourrait effectivement défendre le fait que ce n’est pas mis en œuvre, on pourrait peut-être mettre une petite note dans le rapport. Mais

je pense que c’est une question de nomenclature, et je ne pense pas qu’il y ait quelqu’un qui ait raison et quelqu’un qui ait tort.

En tout cas, c’est le point de vue que nous avons choisi d’adopter.

NON IDENTIFIE:

Question suivante de John [McCormic]. Les revendeurs ou les bureaux d’enregistrement, l’ICANN n’a pas une relation commerciale directe avec les revendeurs.

ALAN GREENBERG:

Je ne vois pas quel est le contexte.

ERIKA MANN:

Je pense que c’est la confiance du consommateur le contexte. Il faut être clair, nous en sommes conscients, mais nous avons eu un long débat là-dessus, en particulier, les informations des revendeurs sont très pauvres, il y en a peu. Donc il faut que ce soit reflété quelque part, et s’il faut.... En fait il faut comprendre la confiance du consommateur et le choix du consommateur.

Mais nous sommes tout à fait conscients de ce que vous mentionnez.

VOLKER GREIMANN: Et pour ajouter, l’ICANN a traditionnellement géré ceci en obligeant les bureaux d’enregistrement de s’assurer que les revendeurs se conforment conformément au RAA. Donc toutes les exigences qui s’appliquent aux revendeurs doivent être, en fait... Les bureaux d’enregistrement doivent les faire respecter.

ALAN GREENBERG: Micro 4.

REG LEVY: J’aimerais revenir en arrière sur la recommandation 4.3 et sur la philosophie sous-jacente.

Parce que je suis préoccupé par la mise en application technique. Je ne vois pas bien comment ou pourquoi un nom de domaine suspendu, étant donné qu’il n’y a pas eu de réponse du titulaire de nom de domaine, doit être mis à jour, sans que son titulaire donne son avis.

Et, quelles sont les informations suggérées par le groupe de travail, qu’il faudra donc mettre à la place ?

Il y a des titulaires de noms de domaine qui ne répondent pas aux demandes d’inexactitudes du WHOIS, parce que les informations sont inexactes.

Et donc lorsqu’on suspend leur nom de domaine, ils viennent nous voir. Je suis sûr qu’il y a d’autres cas où il y a suspension, à cause de mauvaise fois, et après on les remet en place, mais j’aimerais avoir davantage de clarté là-dessus.

VOLKER GREIMANN:

Oui, un petit commentaire là-dessus. La question du débat là-dessus, c’est que quand il y a une partie extérieure, on ne voit pas souvent pourquoi un nom de domaine a été suspendu. Ça peut être un problème d’inexactitude, et alors là, la réflexion qui se fait c’est que, c’est justement ce dont on a parlé dans le sous-groupe, c’est qu’il faut que ce soit prouvé, d’une manière ou d’une autre, que les informations sont inexactes, et donc il faut les éliminer ou les mettre à jour.

Mais il y a certains problèmes par rapport à ça dont nous devons encore parler. Par exemple, s’il y a une suspension pour des raisons d’inexactitude dans le WHOIS, ça ne veut pas nécessairement dire que les informations sont inexactes, ça veut simplement dire que le titulaire n’a pas répondu aux demandes de vérifications.

Donc il y a certains éléments dont il faut encore parler, et en fait le texte, la formulation n’est pas encore définitive.

SUSAN KAWAGUCHI: Et pour ajouter quelque chose là-dessus, souvent les noms de domaine sont suspendus pour des raisons de hameçonnage, de logiciel malveillant, d’abus. Donc on ne sait pas si c’est inexact, mais lorsqu’il y a inexactitude, il faut que ce soit indiqué, que c’est la raison de la suspension.

Et si on a des données d’abus et des problèmes d’inexactitude en même temps, le titulaire de nom de domaine, qui n’est pas en fait inexact.

Et maintenant tout est public.

Alors peut-être qu’on aura plus de problèmes parce que le RGPD va tout réparer. Mais dans mon travail passé, ce que j’observais c’est que les noms de société étaient associés avec des noms de domaine abusifs que l’on utilisait pour du hameçonnage, logiciel malveillant, etc. et les gens se disaient : ha voilà la société. Donc en fait les gens sont trompés. Et s’il y a inexactitude, et bien il ne faut pas que ce soit dans les données.

Mais si on ne peut pas faire les recherches à cause du RGPD, et bien on n’a plus de problème.

ALAN GREENBERG: Numéro 3.

MARK SVANCAREK: Je suis avec Microsoft. Je suis également au groupe de pilotage acceptation universelle.

Alors en ce qui concerne les noms de domaine internationalisés, c’était la question 11, j’ai été surpris parce que vous êtes passé rapidement sur cette question, vous avez simplement dit : oui, on ne soutient pas ceci, et tant pis, on passe à autre chose.

Étant donné que je fais partie du groupe de pilotage sur l’acceptation universelle, cela m’embête. Et donc pour vérifier le comportement, j’ai utilisé un nom de domaine indou, et ce que j’ai vu, c’est pas simplement qu’on ne peut pas obtenir des données dans n’importe quelle forme, c’est simplement que le portail dit : le domaine n’existe pas. Ce qui est à mon avis complètement inacceptable dans le portail. Parce que si on va dans le WHOIS, oui, sur WHOIS on a le nom de domaine.

ALAN GREENBERG: Vous décrivez un problème où, étant donné que le nom de domaine est un IDN il n’est pas reconnu ?

MARK SVANCAREK : Oui. Les IDN peuvent être exprimés comme Unicode ou comme chaîne. Et donc dans les deux cas, moi je pense que Punycode, doivent pouvoir être trouvés.

ALAN GREENBERG : Donc en fait vous décrivez un bug.

MARK SVANCAREK: Oui.

ALAN GREENBERG: Il y a des recommandations IDN, c’est ce que l’on dit. Mais ce ne sont pas des recommandations IDN, c’est en fait des données sur les noms de domaine internationalisés. Donc c’est le contenu. Le portail ne répond pas à un nom de domaine d’IDN. À ce moment-là, il y a un problème, il y a un bug. Alors donnez-nous les informations.

MARK SVANCAREK: D’accord, je vous les donnerai.

ALAN GREENBERG: L’ICANN a fait tout son possible jusqu’à maintenant pour se préparer à cette question de l’internationalisation dans le RDS une fois qu’on aura les données.

MARK SVANCAREK: Oui, simplement si on ne fait pas les tests, on rate ce type de bug.

CARLTON SAMUELS: Oui, en partie le problème c’est la translittération, le code utilisé qui n’est pas complètement implémenté. J’ai entendu des gens dire que c’était le cas, donc c’est peut-être la raison. Et voilà pourquoi on se focalise sur la translittération et la traduction, pour voir si on peut améliorer ce type de chose.

ALAN GREENBERG: Je crois que la situation qui est décrite c’est que les données sont en ASCII, mais on n’y arrive même pas parce que le portail ne marche pas.

Donc c’est un autre problème que ce que nous sommes en train de prendre en considération. Mais c’est intéressant quand même comme problème.

Numéro 2.

PETER KOCH: Je parle en mon propre nom.

J’aimerais faire un commentaire sur la recommandation 4.8. mais avant, j’ai une question de clarification.

Est-ce que je peux partir de l’hypothèse que la mention du DAAR, est-ce que c’est ce qui est fait par l’OCTO team ? Merci.

Alors par rapport à la substance maintenant, la liste noire, ce que l’on recherche là, donc pour beaucoup d’entre elles, il n’y a aucune responsabilité. Donc ça m’étonne que vous fassiez référence à cet outil dans des sections qui justement parlent de conformité.

Donc le sous-groupe qui en est arrivé à un consensus là-dessus devrait parler de la responsabilité et de la redevabilité dans ce domaine.

Et la dernière phrase dans cette recommandation n’est pas vraiment une recommandation, c’est plutôt un avertissement. Et donc je pense qu’il faudrait l’éliminer.

ALAN GREENBERG: Alors, je note pour le dernier point, d’accord. Susan, un commentaire sur la première partie de la question ?

SUSAN KAWAGUCHI: Oui, par rapport aux données DAAR, l’ICANN est transparente là-dessus. Il y a beaucoup de données qui pourraient être utilisées, que ces données soient valides ou approuvées, ça c’est quelque chose qu’on pourrait étudier avec le bureau du CTO.

ALAN GREENBERG: Numéro 3.

MICHELE NEYLON:

Merci. La recommandation 4.7.

Suite à un dossier de plainte, pour vérifier si le bureau d’enregistrement suit ses obligations, etc. blablabla, je ne sais pas qui a écrit ça. Mais c’est complètement dingue. Je suis désolée, c’est complètement dingue.

Si vous avez des données, si vous souhaitez améliorer le système de manière systémique et si vous souhaitez déclencher un audit, ok, pas de problème, je comprends.

Mais un audit total d’un bureau d’enregistrement sur la base d’une seule plainte, en fait c’est vraiment agressif, c’est beaucoup trop. C’est un gaspillage total de ressources, et c’est la porte ouverte à tous les abus.

Disons par exemple que je suis en compétition contre Key Systems. Donc voilà, j’enregistre un nom de domaine avec Key Systems, et je fournis des données complètement bizarres, dans le cadre de mon enregistrement, j’utilise je ne sais pas un VPN, ce n’est pas vraiment difficile à faire. Je peux ensuite utiliser une autre adresse email complètement bizarre, d’un autre endroit du globe, de la planète, et je peux ensuite lancer une plainte pour inexactitude, et ensuite je peux lier le contentieux de Key Systems et le contentieux de l’ICANN qui vont se mettre à se

battre alors que c’est quelque chose qui était complètement faux.

Il y a des bureaux d’enregistrement qui ne font pas un très bon boulot, il y a des opérateurs de registre qui ne font pas un bon boulot, il y a des criminels, il y a des imbéciles sur l’internet, il y a beaucoup de problèmes.

Donc déclencher un audit total d’un bureau d’enregistrement sur la base de ça, c’est aberrant. C’est un exemple parfait de l’ICANN et du fait qu’il y a des défauts systémiques.

Et c’est le type de recommandation qui va en fait éliminer tout le reste de votre travail et le rendre inadapté.

VOLKER GREIMAN:

Merci Michele, et je suis d’accords. Nous sommes toujours en train de débattre ce point, c’est quelque chose qui prête à controverses à très haut niveau, ça fait partie des questions qui sont en cours de discussion dans le sous-groupe. Et je pense qu’il y aura énormément de changements par rapport à ce point.

SUSAN KAWAGUCHI:

On a mis ça, juste pour vous Michèle, parce qu’on aime bien quand vous vous mettez en colère.

ALAN GREENBERG: Numéro 3 ? Numéro 3 s’il vous plait.

MICHELE NEYLON: Donc c’est quoi ? C’est un canari d’avertissement ? Donc en fait vous m’embêtez, vous êtes juste là pour me faire marcher ?

ALAN GREENBERG: On ne savait pas si vous viendriez dans la salle.

MICHELE NEYLON: Ho, il y en aura bien un de nous qui sera là, à chaque fois.

Bon, les questions systémiques, là où les parties contractantes ne font pas leur travail, c’est une chose. Mais il y a d’autres choses, si vous regardez le travail effectué dans la révision CCT et dans d’autres domaines, vous savez, considérez les tendances plutôt que de regarder les cas isolés.

Il y a des choses qui doivent être faites mais il faut faire attention à comment on les fait, il faut s’assurer de ne pas mettre un fardeau ridicule sur un ou deux acteurs qui en fait n’ont rien fait de mal à la base.

Pendant que les imbéciles qui se débrouillent très bien et qui gagnent de l’argent continuent de le faire. C’est comme dans la

banque, tous ceux qui ont abusé du système, combien d’entre eux sont allés en prison ? Combien d’entre eux ont... donc très peu sont allés en prison, mais ils ont ruiné des pays entiers.

C’est la même chose, donc pensez-y en termes pragmatiques.

L’ICANN a des ressources qui sont limitées, les bureaux d’enregistrement ont des ressources limitées, il y a des gens qui exploitent notre système, c’est la réalité. Et on fait de notre mieux pour nous en occuper, mais mettre ceci dans l’ensemble de vos recommandations sur la base d’une ou deux plaintes, ce n’est vraiment pas une bonne manière de bien faire les choses.

ALAN GREENBERG:

Je vais mettre ma casquette de président de séance, là c’était peut-être pour vérifier que tout le monde était toujours vérifié.

Je comprends tout à fait ce que vous dites. Nous avons pris note.

Question suivante. Est-ce qu’on a d’autres questions ?

Il nous reste trois minutes.

Il y a quelqu’un qui veut prendre la parole. Micro numéro 2.

MICHEL GRAHAM:

Un petit commentaire, et Michele en a parlé il y a deux secondes.

Quand on parle des données et de la confiance du consommateur, je ne sais pas si vous avez regardé le travail qu’a fait l’équipe de révision CCT, je pense qu’elle a fait du bon travail et ce serait des informations utiles pour vous.

ALAN GREENBERG: Oui, il se préoccupe de la confiance du consommateur au niveau des TLD, pas forcément sur le WHOIS.

Micro numéro 2.

NON IDENTIFIE: Oui, j’ai lu les deux rapports, et la définition de la confiance du consommateur n’est pas très claire. Donc c’est encore du travail qui doit être fait.

ALAN GREENBERG: Encore une personne qui veut prendre la parole ?

ERIKA MANN: Oui, nous voulons faire une analyse de carences, de lacunes, et nous attendons donc un autre rapport de votre équipe. Dans une semaine je pense. Nous ferons cela à ce moment-là et nous serons prêts à temps.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup pour votre participation. Nous avons une adresse mail à laquelle vous pouvez nous envoyer des commentaires. Si vous pouvez aller lire la présentation, l’adresse courriel est en lien sous cette présentation. Vous pouvez donc nous envoyer vos informations et vos commentaires.

Il y aura donc un rapport préliminaire, une version préliminaire de rapport qui sera rédigé au début d’aout, et qui sera mis en période de commentaires publics pendant deux mois.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]